

Entre les soussignés :

La maison d'éditions CALIOPEA, SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est 101 cours Gambetta 69003 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 833 981 079 00027 représentée par sa gérante, Pauline BLEY, ci-après dénommée «**L'Éditeur**», d'une part

et

..... société au capital de.....€ SIRET :.....
dont le siège social est
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de.....
représentée par..... ci-après dénommées «**Le Client**», d'autre part.

TÉLÉPHONE :.....

E-MAIL :.....

ASSUJETTISSEMENT À LA TVA : NON / OUI

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :.....

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

« L'Éditeur » vend à « Le Client », sans aucune notion d'exclusivité qu'il accepte, un nombre d'exemplaires commandés par ce dernier en lui donnant la possibilité de les retourner pour obtenir un remboursement sur les exemplaires non revendus.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une **période de trois mois**. Sauf dénonciation **1 (un) mois avant l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception**, il sera tacitement reconduit pour une durée indéterminée. Chaque partie pourra alors y mettre fin moyennant un préavis de 15 (quinze) jours signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

À l'expiration du terme contractuel, les parties ne sont tenues à aucune obligation ni à aucune somme l'une envers l'autre autres que celles résultant de l'apurement des comptes selon les dispositions du contrat.

ARTICLE 3 : GARANTIES DE « LE CLIENT »

« L'Éditeur » déclare avoir valablement acquis l'autorisation de reproduire et vendre l'intégralité des documents publiés par lui et garantit « Le Client » contre tout recours ou toute revendication de tiers, quels qu'ils soient. De même, il le garantit notamment contre les conséquences de toute violation des lois ou autres dispositions relatives, notamment, à la propriété littéraire et artistique, à la diffamation, à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à la protection de la vie privée, au droit à l'image, au droit des marques ou au dépôt légal.

ARTICLE 4 : PROPRIETE

Le transfert de la propriété entre « L'Éditeur » et « Le Client » se réalise par l'expédition des ouvrages par « L'Éditeur » ou son sous-traitant à la clientèle. L'Éditeur

reste propriétaire des ouvrages chez « Le Client » jusqu'à la réception du règlement de la facture.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

Les factures de l'Éditeur seront émises dès réception des colis. Elles sont imprimées et jointes au colis, et sont également envoyées par email.

Elles sont à régler dans les **60 jours (soixante) à compter de la date de facturation par virement bancaire**.

Si la date de paiement est dépassée sans que le règlement ait été effectué, un intérêt de retard, tel que stipulé sur les factures, est dû par « Le Client ».

En outre, toute situation de retard de paiement entraîne de plein droit la facturation d'une indemnité forfaitaire pour **frais de recouvrement d'un montant de 40 €**.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE « LE CLIENT »

« Le Client » s'engage à mettre en avant, conformément aux usages de la profession, la production éditoriale de l'Éditeur, et à traiter les commandes qu'il reçoit.

« Le Client » fournira à « l'Éditeur » mensuellement le décompte des ventes et l'état des stocks titre à titre.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR

L'Éditeur s'engage à être référencé auprès des sites professionnels Dilicom et Electre et à y référencer chacun de ses titres.

L'Éditeur informe « Le Client » de ses nouveautés à paraître dès que possible, sous forme d'un argumentaire complet.

Il soumet en même temps une proposition de quantité de nouveautés à placer qui doit être validée et approuvée par « Le Client » avant tout envoi.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE REMISE

Une remise de 35 % sur le prix de vente HT sera appliquée.

À partir de 30 exemplaires commandés dans la même commande, une sur-remise peut-être négociée.

En dessous de 5 exemplaires commandés, la commande est considérée comme vente ferme (aucun retour accepté), la remise appliquée sera alors de 40 %.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE RETOUR

« Le Client » a la possibilité de retourner des exemplaires non vendus pour être remboursé s'il satisfait les conditions suivantes :

- Un minimum de 5 exemplaires commandés est exigé pour bénéficier de l'option de retour
- Le nombre d'exemplaires retournés est strictement inférieur à 40 % du nombre commandé.
- Le retour est autorisé à partir du 90e jour de présence chez « Le client » et ce pendant un délai de 2 (deux) mois (jusqu'au 151^e jour depuis la date de facture)
- les frais d'expédition de retour sont à la charge du client.

Adresse de retour

CALIOPEA EDITION
211 rue de Créqui
69003 LYON

Le remboursement par virement bancaire sera fait sous 30 jours dès réception des livres qui doivent être en bon état et sous réserve d'avoir réglé la facture de commande.

Fait en 2 exemplaires.

A

Le : / /

L'éditeur

ARTICLE 10 : FRAIS DE LIVRAISON

Des frais d'expédition seront facturés à chaque commande.

Toutefois, la **commande sera franco de port (payés par la société Caliopea) à partir de 10 exemplaires commandés pour la France.**

Les frais des retours effectués par « Le Client » à « l'éditeur » seront en revanche à sa charge.

Dans le cas d'une livraison en Europe (Suisse et Royaume-Uni inclus), les frais de port sont facturés à hauteur de 50 % pour une commande d'un minimum de 10 exemplaires commandés.

ARTICLE 11 : VALIDITE

L'éventuelle nullité d'une clause ou sa contrariété avec les prescriptions légales n'entraînera pas la nullité du contrat entier. Dans un tel cas, les parties s'engagent à se rencontrer de manière à rédiger dans l'esprit du contrat une nouvelle clause conforme aux exigences légales.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

Pour toute contestation pouvant naître à l'occasion du présent contrat, soumis à la loi française, l'attribution de compétence est faite aux tribunaux de Lyon.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS GENERALES

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif. Les présentes clauses et présents tarifs sont expressément agréés et acceptés par « Le Client », qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Le Client